

Le Comité logement Rosemont invite les locataires à refuser les hausses de loyer abusives

Montréal, 1^{er} février 2018 – En ce début de période de renouvellement des baux, le Comité logement Rosemont appelle les ménages locataires à la vigilance et les invite à refuser toutes hausses de loyer jugées abusives. La situation est d'autant plus préoccupante cette année compte tenu de l'importante augmentation de la taxe foncière dans Rosemont annoncée par l'administration municipale. « Les propriétaires vont refiler directement cette augmentation à leurs locataires, justifiant ainsi des augmentations un peu plus élevées », affirme Sébastien Laliberté, coordonnateur du Comité logement Rosemont. « Nous craignons également que la hausse des taxes foncières serve de prétexte à certains propriétaires pour demander des augmentations plus importantes que ce que permettrait la Régie du logement. Les locataires doivent faire preuve de vigilance cette année », soutient le porte-parole de l'organisme.

Vous pouvez refuser une hausse de loyer ! « Les locataires ont le droit de refuser une hausse de loyer et de demeurer dans leur logement », déclare Sébastien Laliberté. Beaucoup de locataires croient que refuser une augmentation jugée abusive entraîne automatiquement un déménagement. Dans les faits, les locataires ont un mois à la suite de la réception de l'avis pour refuser la hausse, ou toute autre modification proposée au bail, et ce, tout en conservant leur logement. Afin de pouvoir déterminer le caractère abusif d'une augmentation de loyer, il faut avoir en main certaines informations, parfois difficiles à obtenir. Outre le taux d'ajustement de la Régie (0,5% pour un logement où le chauffage n'est pas inclus, 0,5% pour un logement chauffé à l'électricité, 0,7% pour un logement chauffé au gaz, 1,9% pour un logement chauffé au mazout), les locataires doivent tenir compte de la variation des taxes foncières et scolaires ainsi que du montant des travaux majeurs effectués dans le logement ou sur l'immeuble. Puisqu'il est parfois difficile d'effectuer de tels calculs, le Comité logement Rosemont invite les locataires de Rosemont à le contacter directement pour obtenir du soutien.

Des mesures de contrôle facultatives et inefficaces. Le Comité logement Rosemont dénonce l'approche de la Régie du logement en matière de contrôle des loyers, tout particulièrement le caractère facultatif des mesures actuelles. « La Régie se comporte comme si propriétaires et locataires agissaient à armes égales, alors que dans les faits les locataires craignent très souvent de refuser une hausse par peur de représailles », déplore M. Laliberté. Le Comité logement Rosemont demande l'instauration d'un contrôle obligatoire et universel des loyers afin de freiner l'appauvrissement des ménages locataires et les abus de propriétaires. Pour mieux informer les locataires, le Comité logement mène une campagne d'éducation populaire intitulée « Oui, vous pouvez refuser une augmentation de loyer » durant laquelle seront distribués des milliers de dépliants à travers le quartier Rosemont.

Pour plus d'informations, veuillez contacter.
Sébastien Laliberté 514-597-2581